

La monétique en Algérie, développement et perspectives**Electronic banking in Algeria, development and prospects****Refafa Brahim**

Université Dr Moulay T, SAIDA,(Algérie).

brahim.refafa@univ-saida.dz**Date de réception: 06/11/2020****Date d'acceptation: 01/12/2020****Résumé**

Dans les dernières années le Monde a connu une évolution remarquable dans le domaine de la modernisation des moyens de paiement électroniques, en particulier dans les pays développés, qui nécessite une utilisation intensive de la monnaie électronique, dans les divers secteurs économiques quotidiennement par la plupart des opérateurs économiques. Cependant, il y a encore un peu de retard en Algérie afin de se tenir à cette évolution financière pour rattraper les pays développés. Nous avons donc dans ce papier de recherche à partir d'une étude descriptif analytique, en faisant apparaître l'avancement de l'utilisation de la monnaie électronique en Algérie, en éclaircissant les plus importants agents économiques, les moyens et procédures liés à la monnaie électronique et à son utilisation en Algérie.

Mots-clés : Monnaie électronique, Moyens de paiement, SATIM, CIB, DAB, TPE.**Codes de classification Jel: G21,G29****Abstract**

In recent years the world has experienced a remarkable development in the field of modernization of electronic payments, particularly in developed countries, which requires intensive use of electronic money in the various economic sectors daily by most economic operators. However, there is still a little delay in Algeria in order to keep to this financial evolution to catch up with the developed countries. In this research paper, therefore, we have shown the progress of the use of electronic money in Algeria from an analytical descriptive study, by clarifying the most important economic agents, the means and procedures related to electronic money and its use in Algeria.

Keywords: Electronic money, Means of payment, SATIM, CIB, DAB, TPE.**Jel Classification Codes: G21,G29**

Le développement des moyens de paiement est caractérisé par une dématérialisation progressive, d'abord il a commencé par la création du troc, lequel a engendré la monnaie métallique, qui a donné naissance à la monnaie papier. Au cours des dernières années, l'innovation technologique a conduit à l'apparition d'une nouvelle forme de monnaie, la monnaie électronique. Il s'agit principalement aujourd'hui d'unités électroniques stockées sur une carte à puce, appelée porte-monnaie électronique et alimentée à partir d'un compte bancaire. Cette dernière diffère de la monnaie métallique et de la monnaie papier (fiduciaire) par sa nature scripturale, puisqu'elle existe sous une forme intangible dans une base de données. On observe aujourd'hui le développement de cette dernière qui fait disparaître entièrement l'usage du papier dans les transferts de fonds. La monnaie électronique doit et peut remplir une fonction d'unité monétaire. Les utilisateurs de la monnaie électronique auront confiance en elle tant qu'il y aura identité entre la valeur de la monnaie électronique et la valeur de la monnaie scripturale ou fiduciaire. De la même manière, la monnaie électronique ne peut pas être libellée dans une autre unité monétaire que celle fixée par l'État dans lequel elle est utilisée, ni être exprimée en unités monétaires d'origine conventionnelle.

Le développement de l'électronique et l'émergence d'Internet comme moyen de transmission de l'information ont mis en évidence certaines des carences des moyens traditionnels. Pour éviter ces carences les opérateurs ont cherché à moderniser les modes de paiement utilisés conformément à l'évolution du secteur bancaire, en négligeant les moyens de paiement traditionnels.

Dans notre pays l'Algérie, il semble qu'il n'est pas encore rattrapé l'évolution de la modernisation des moyens de paiement connu mondialement. De là, nous posons la question sur le développement et l'utilisation de la monnaie électronique en Algérie, à la lumière de l'augmentation excessif de son utilisation dans le monde.

Dans ce papier nous allons examiner l'évolution de processus de modernisation des moyens de paiement et la monnaie électronique en Algérie, à partir d'une étude descriptif analytique, qui s'organise en deux parties, la première présente les concepts généraux de la monétique et la deuxième partie présente l'évolution de la modernisation de la monétique en Algérie, et

la présentation des différents acteurs économiques et leurs rôles dans ce processus.

1 Monnaies électroniques

1.1 Définitions

Le mot « Monétique » invoque l'idée d'une application informatique qui traite des flux monétaires (Monnaie + Informatique = Monétique). En d'autres termes le remplacement de la circulation des valeurs par la circulation des chiffres, les opérations correspondantes étant effectuées discrètement par un système de traitement des données automatiques interbancaires (Alphonse, 2018).

La Monétique se trouve en effet à l'intersection de plusieurs domaines : l'économie bancaire, l'informatique, la télématique et les réseaux. Les extensions de la monétique sont nombreuses on peut citer (HALLEPEE , 2009) : la billettique, la carte téléphonique, le prépaiement, le porte-monnaie électronique, le paiement par téléphone mobile, le paiement électronique, le marketing monétique, le paiement sans contact.

Ainsi, la monnaie électronique est couramment définie en tant que claim envers un émetteur, stocké sous forme de code informatique (scrip) sur une carte à puce ou sur un ordinateur (Hayes, 1996). D'après les interprétations traditionnelles la monnaie électronique est considérée comme une monnaie-stock, c'est-à-dire un actif qui circule dans des flux électroniques. Le chargement de la carte est fait par le paiement d'un montant en monnaie traditionnelle (billets ou transfert bancaire à l'émetteur) et donne lieu à l'inscription sur la carte du scrip électronique. Ce scrip est utilisé pour acquérir des biens ou des services. Le vendeur restitue ensuite le scrip à l'émetteur et reçoit en contrepartie de la monnaie traditionnelle.

La banque centrale européenne a défini la monnaie électronique comme : « un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, qui peut être largement utilisé pour effectuer des paiements à des entreprises autres que l'émetteur, sans faire intervenir nécessairement des comptes bancaires dans la transaction, mais faisant fonction d'un instrument au porteur prépayé » (MESONNIER, 2001)

1.2 Les caractéristiques de la monnaie électronique

Les paiements électroniques des transactions doivent remplir certaines conditions (SHERIF , 2007) :

- L'atomicité : une transaction doit se dérouler intégralement jusqu'au bout avant de produire un résultat. Cette propriété est nécessaire pour pouvoir restaurer l'état initial en cas d'interruption.
- La consistance : tous les intervenants doivent être d'accord sur les points essentiels de la transaction.
- L'isolement : le déroulement d'une transaction ne doit pas perturber les autres transactions afin que le résultat final d'un ensemble de transaction qui se recouvrent partiellement soit le même quel que soit l'ordre de l'exécution.
- La durabilité : c'est la propriété qui permet de retrouver l'état antérieur au début de la transaction, si le système tombe en panne en cours d'opération. Aucun acheteur ne doit se trouver forcé à payer une transaction interrompue.
- La personnalisation : signifie que l'identité de l'acheteur intervient explicitement pour l'acquittement des obligations. Celle-ci met en relation, directement ou indirectement, un moyen de paiement avec le débiteur.
- La traçabilité : cette propriété permet de suivre les diverses étapes d'une transaction. Dans les cartes à puce, une zone protégée préserve la trace des opérations réalisées. Cependant, une confidentialité totale des échanges est assurée à l'aide d'un algorithme de chiffrement puissant.

1.3 Les formes de la monnaie électronique

Principalement il y a deux formes de monnaies électroniques :

- **Le porte-monnaie électronique (PME)** : représenté par les cartes prépayées dont l'utilisation n'est pas restreinte à un type de transaction spécifique, ou à un bénéficiaire unique (à la différence de la carte de téléphone par exemple).
- **Le porte-monnaie virtuel (PMV)** : représenté par les produits purement logiciels permettant d'effectuer des paiements par télétransmission, sur Internet par exemple. L'accès à cette seconde forme de monnaie électronique (monnaie logicielle ou monnaie de réseau) peut, dans certains cas, requérir l'utilisation de cartes prépayées au moyen de dispositifs

mécaniques mis à la disposition des utilisateurs et connectés au réseau concerné (GODEFFROY & MOUTOT , 1999).

1.4 Développement de la monnaie électronique

Trois générations de monnaie électronique se sont succédé :

1- La monnaie électronique de première génération (1G) : La « carte plastique » où « carte magnétique » est apparue aux USA pendant la décennie 1960 et ne permettait alors à son porteur que de tirer sur un compte de dépôt à vue chez le banquier. Plus tard, cette carte a été dotée d'une puce électronique, elle permettait au titulaire du compte de débiter au profit d'un commerçant la somme nécessaire pour effectuer le paiement de son achat. Le commerçant fait lire la carte par un appareil dénommé « lecteur » et saisit la somme convenue sur le clavier de ce dernier, lequel permettra de faire débiter le compte via un réseau matériel de communication constitué, d'une part, par des lignes téléphoniques ou des câbles spéciaux et d'autre part des comptes bancaires. Toute cette opération s'effectuant sans les moindres écritures comptables ou papier.

2- La monnaie électronique de deuxième génération (2G) : Depuis sa création, dans la décennie 1970, la carte à puce a beaucoup évolué, désormais, elle recèle la monnaie « numérique » donnant ainsi naissance à la deuxième génération de monnaie électronique. On en distingue trois catégories :

- La carte à puce porte-monnaie.
- La carte à puce « porte-monnaie » convertible.
- La carte à puce « porte-monnaie », convertible-rechargeable.

3- La monnaie électronique de troisième génération (3G) : De nos jours, toutes les banques ont la possibilité de faire circuler entre elles des quantités de monnaie plus ou moins importantes, ce qui revient pour les unes à des déchargements du disque dur de leur ordinateur porte-monnaie virtuel et, pour les autres, à des chargements de leur. On aura donc tendance, à voir apparaître dans ces échanges monétaires interbancaires la troisième génération de monnaie électronique : « le portemonnaie virtuel ». Désormais, avec les progrès réalisés en matière d'informatique et de télécommunication, les unités électroniques ne sont plus enfermées dans une carte plastique mais dans une zone du disque dur de l'ordinateur personnel (PC) à partir duquel elles seront chargées. Pour charger le disque dur de l'ordinateur personnel, il

suffira de connecter l'ordinateur à l'ordinateur du banquier. Et pour le décharger, il suffira de le connecter à l'ordinateur du commerçant chez lequel le bien sera ou à celui de la banque.

2 Monétique en Algérie

L'Algérie s'est engagée depuis plus de vingtaines d'années dans un programme de réformes bancaires visant la modernisation et l'initiation de nouveaux moyens de paiement.

2.1 Bref historique des reformes monétiques en Algérie

Les réformes économiques prise depuis les années 1990 ont engendré de profondes mutations, qui ont permis l'émergence de la monétique dans le secteur bancaire Algérien. L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes, dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du : (LAZREG & GOUDIH , 2016)

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant
- La BADR qui a tenté de développer la monétique à travers une carte pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.
- La BEA qui a mis en place une carte monétique spéciale pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence.
- Algérie poste occupe une place privilégiée, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.

Nous allons citer quelques principales étapes qui caractérisent le développement de la monétique en Algérie

2.1.1 Création de La SATIM

L'année 1995 a marqué la création de l'unique opérateur monétique en Algérie, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de

Monétiques (SATIM), cette dernière est une filiale de 07 Banques Algériennes BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA et de l'institution des assurances CNMA.

Actuellement La SATIM réuni 19 adhérents dans son réseau monétique interbancaire, se composant de 18 banques dont 06 banques publiques et 12 banques privées ainsi l'Algérie Poste.

La SATIM a pour missions :

- Œuvrer au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- Mise en place et gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.
- Participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition.
- Accompagnement des banques dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- Personnalisation des chèques et des cartes de paiement et de retrait d'espèces.
- Mise en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes à savoir la maîtrise des technologies, l'automatisation des procédures, la rapidité des transactions, l'économie des flux financiers, etc...

2.1.2 Lancement du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

Le réseau RMI interconnecte les systèmes d'information des banques adhérentes, ainsi que leurs Distributeurs Automatiques de Billets. Ce réseau assure :

- L'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des adhérents.
- La mise à disposition de DAB par le RMI aux Banques adhérentes.
- L'intégration au RMI de DAB propre à la Banque adhérente.
- L'intégration de terminaux de paiement électronique. (TPE)
- L'intégration du système monétique des banques qui en possède.
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.

- Le traitement des transactions DAB pour le compte des Banques adhérentes.
- La préparation et le transfert de flux financiers destinés à la pré compensation des transactions DAB.

2.1.3 Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)

En 2004, la Banque d'Algérie a créé la filiale CPI (société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques.), avec la participation des banques et d'Algérie Poste, pour assurer la réalisation du futur système de télécompensation. Le CPI par la suite a signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes. (Banque d'Algérie, 2006)

2.1.4 Création du système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)

Le système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS), est un système de paiement interbancaire automatisé où s'effectuent des paiements uniquement par ordres de virement un par un et en temps réel, c'est-à-dire, sans compensation. Il a été réalisé selon les standards internationaux, notamment en matière de fiabilité et sécurité des échanges. Ce système est appelé aussi Algeria Real Time Settlement (ARTS), il est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 conformément aux dispositions du règlement N°05-04 et mis en production le 8 Février 2006. En tant que système de règlement brut, il règle les paiements individuellement, c'est-à-dire, opération par opération, sans solder les débits avec les crédits. En tant que système de règlement en temps réel, il effectue le règlement final en continu sous réserve que le compte de règlement de la banque émettrice soit suffisamment provisionné. Les principaux participants sont : La Banque d'Algérie, Les banques, Le Trésor public, Algérie-Poste, Algérie Clearing, Centre de pré compensation interbancaire CPI.

2.1.5 Démarrage du nouveau système de télécompensation ATCI

Le système de télé-compensation a été mis en production en mai 2006. Il permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse. Le système a été mis en production avec la compensation des chèques normalisés. Les autres instruments de paiement ont été introduits dans le système progressivement. Le système ATCI est géré par le Centre de Pré-

compensation Interbancaire (CPI), Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement et dont les soldes nets sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système (Banque d'Algérie, 2006).

2.1.6 Introduction des cartes Visa et Mastercard

En 2010 la SATIM lance dans un projet prometteur en introduisant les cartes internationales Visa et Mastercard. La BDL, la BEA et le CPA sont les premières banques algériennes à adhérer à Visa.

2.1.7 Le lancement du paiement en ligne

Le service du paiement électronique (e-paiement) a été officiellement lancé en octobre 2016 en Algérie avec 11 banques et 9 entreprises proposant ce service à leurs clients. Concernant les banques il y a six banques publiques la BADR, CPA, BDL, BNA, BEA, CNEP, et cinq autres privées, Trust Bank Algérie, Natixis Algérie, Société Générale Algérie, Gulf Bank Algérie et Al Baraka. Et pour les entreprises, Il s'agit d'Algérie Télécom, Mobilis, Air Algérie, la CNAS, Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), Djezzy, Ooredoo et Amana Assurances.

2.2 Les instruments de la monétique en Algérie

2.2.1 La carte interbancaire (CIB)

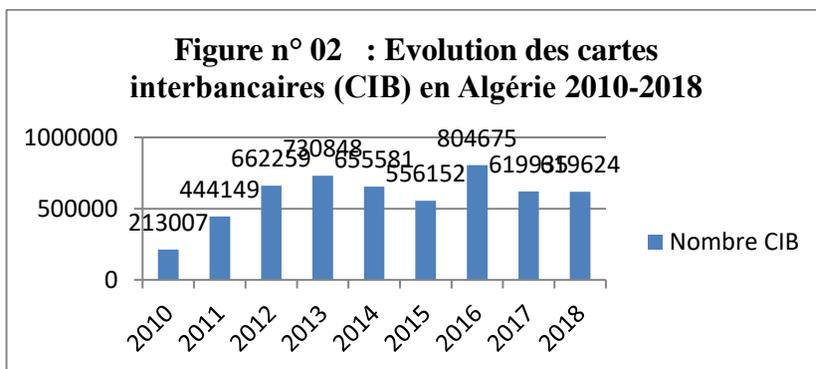
La carte CIB est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'inter-bancarité monétique. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un micro-processeur appelé communément « puce » qui gère et sécurise les transactions de paiement, elle permet à son titulaire appelé « porteur de carte » de régler ses achats auprès de différents commerces de détail. C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tous les DAB installés sur le territoire national.

Figure n°01 : La forme de carte CIB



Source : SATIM <https://www.satim.dz/services-cib/carte-cib.html>

À partir de 1996, la SATIM a mis à la disposition de ses adhérentes (BNA, BDL, CPA, BADR, BEA, CNEP-Banque, EL BARAKA, CNMA et Algérie Poste) des cartes de retrait interbancaires. En 1998, le retrait d'espèces a démarré à partir des distributeurs automatiques de billets par un réseau monétique interbancaire. D'autres institutions financières sont en cours d'adhésion.



Source : Auteur à partir de données SATIM

Le nombre de cartes CIB en 2010 a atteint environ 213 000 cartes. Ce nombre a augmenté progressivement pour atteindre 730 000 cartes en 2013, soit une augmentation de 240% en moyenne sur trois ans. Le nombre est tombé à environ 556 000 cartes en 2015, est passé à 804 000 cartes en 2016 pour atteindre son maximum, ensuite a diminué à 619 000 en 2018. Ce nombre est faible par rapport au nombre de la population et les employés. Après un simple calcul on a estimé qu'il y a une carte pour 150 personnes pour l'année 2018.

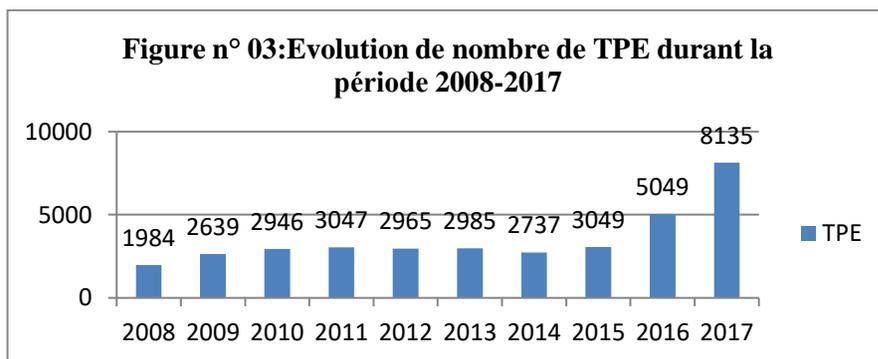
2.2.2 Terminal de paiement TPE

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse.

Il existe deux types de TPE :

- le TPE fixe à lecteur de puce PIN-PAD pour les grandes surfaces.
- le TPE mobile pour les surfaces réduites (DRAGONS, 1999).

La SATIM et les banques offrent aux commerçants la solution du paiement de proximité à travers la carte CIB pour l'acceptation des transactions financières sur les Terminaux de Paiement électronique (TPE), cette solution permet la sécurité des transactions via le standard EMV et la sécurité des personnes contre les vols, les agressions et la fausse monnaie à travers l'utilisation d'un code confidentiel. Les sommes perçues sont directement et automatiquement versées sur le compte du commerçant et les délais du crédit du compte du commerçant sont très court.



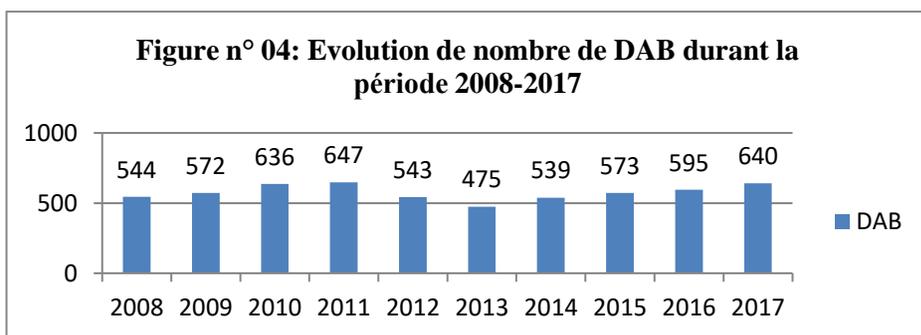
Source : Auteur à partir de données SATIM

Le nombre de terminaux de paiement électroniques (TPE) dans les différents commerces en 2008 est de 1984, il a enregistré une progression durant les années 2009-2011 et atteint 3047 TPE, ensuite a enregistré une légère régression durant les années 2012, 2013 et 2014 (2737 TPE). Ces chiffres ont ensuite connu une augmentation remarquable à la fin de l'année 2017, arrivant à 8135 TPE, cela démontre intérêt de l'utilisation des cartes monétiques et encourage les consommateurs et les commerçants pour passer aux paiements électroniques.

2.2.3 Les distributeurs automatiques des billets DAB

Les DAB et intégrés au réseau monétique interbancaire permettent aux porteurs de la carte CIB d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde 24h/24, 7j/7 avec une facilité de manipulation et une sécurité totale des transactions via le standard EMV.

D'autres fonctions seront intégrées dans le futur tel que le paiement des factures, recharge du crédit du téléphone, changement du PIN, l'activation de la carte, mise à disposition d'argent.



Source : Auteur à partir de données SATIM

Le nombre de DAB a connu une augmentation entre l'année 2008 et 2011 respectivement de 544 à 647 DAB. Ces chiffres ont par la suite connu une baisse au cours des deux années 2012 et 2013. De 2014 jusqu'à 2017, le nombre de DAB installés s'est amélioré, passant respectivement de 539 à 640 DAB. Cette progression montre qu'il y a une orientation vers la modernisation des moyens de paiement, ainsi la volonté des différentes banques d'accéder à ce service.

2.2.4 Interopérabilité

La SATIM a signé en date du mercredi 18 décembre 2019 une convention avec le Groupement d'intérêt économique "GIE Monétique" et Algérie Poste sur l'interopérabilité entre le système monétique interbancaire et le système monétique d'Algérie Poste.

Cette convention entre dans le cadre de l'amélioration des services fournis aux usagers des cartes domestiques, à compter du 5 janvier 2020, les clients des banques porteurs de carte CIB et les clients d'Algérie Poste

porteurs de carte Edahabia ont respectivement accès aux mêmes services. Désormais un porteur de carte CIB peut effectuer des transactions sur les DAB/GAB ou les terminaux de paiement déployés par Algérie Poste et un porteur de carte Edahabia peut effectuer des transactions sur les DAB/GAB ou les terminaux de paiement CIB déployés par les banques membres du réseau interbancaire CIB.

3. Conclusion

La monnaie électronique est un titre de créance, d'une nature juridique particulière et d'une forme spéciale électronique. La monnaie électronique n'est donc pas une nouvelle forme de monnaie mais un titre de créance qui permet de faciliter la circulation de la monnaie scripturale. Le système de paiement en monnaie électronique est une nouvelle manière de gérer de la monnaie scripturale, dans lequel le moyen de paiement est une carte chargée d'unités électroniques. D'un point de vue juridique, chaque unité électronique est donc un titre de créance incorporé dans un instrument électronique et accepté comme un moyen de paiement par des tiers autres que l'émetteur.

L'Algérie et comme tous les pays du monde a bien avancé dans le processus de modernisation des moyens de paiements, mais on a constaté qu'elle est restée retard par rapport les pays développés, et cela du à les contraintes liées au développement de la monétique suivantes :

- Vide juridique en matière de réglementation concernant la monétique.
- Réseau de télécommunication sous dimensionné par rapport les besoin monétiques.
- Equipements et moyens restent encore insuffisants, en plus des problèmes de maintenance pour certains équipements.
- Manque du personnel qualifié dans le domaine informatique et technique.
- Manque de culture monétique, la « techno phobie » et la méconnaissance de la monétique de la part des consommateurs. Ainsi le manque de confiance de la part de citoyen aux banques et envers ces moyens de paiement.

- Manque de capacité à manipuler les machines et les services électroniques dû à l'analphabétisme de la catégorie des plus âgés de la population.

Et enfin nous proposons des recommandations qui peuvent être un appui pour le développement de la monétique en Algérie :

- Créer un cadre juridique et législatif compatibles avec l'emploi de la monnaie électronique.
- Renforcer l'infrastructure du réseau de télécommunication bancaire.
- Forcer les opérateurs économiques à utiliser les moyens de paiement modernes.
- Travailler à sensibiliser les clients pour l'utilisation de la monnaie électronique.
- Travailler à réduire les frais de transaction monétiques.
- Tirer des leçons des études et expériences et expériences précédentes dans les pays développés, y compris ceux en voie de développement dans le domaine de la modernisation des modes de paiement.
- Varier les services modernes aux clients avec une efficacité plus élevée et un coût inférieur.
- Travailler à qualifier et former en continue des travailleurs conformément à la technologie moderne.
- Influencer la culture du client en matière d'utilisation Des moyens modernes en le convaincant de la qualité, de la sécurité et de la facilité d'utilisation.

Liste Bibliographique :

- GODEFFROY , J.-M., & MOUTOT , P. (1999). MONNAIE ELECTRONIQUE ENJEUX PRUDENTIELS ET IMPACT SUR LA POLITIQUE MONÉTAIRE. *REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE*.
- MESONNIER, J.-S. (2001). *Monnaie électronique et politique monétaire*, . BULLETIN DE LA BANQUE DE FRANCE – N° 91.
- Alphonse, C. (2018). *Monétique et Transactions électroniques, Concepts et Principes de base*. Bruxelles: www.bookelis.com.
- Banque d'Algérie. (2006). *Rapport annuel de 2006*. Banque d'Algérie.
- Banque d'Algérie. (2006). *rapport annuel de 2006* .
- DRAGONS, C. (1999). *les moyens de paiement : de l'espèce a la monnaie électronique* . édition banque.

- HALLEPEE , D. (2009). *L'Univers de la monétique : histoire, fonctionnement et perspectives*. Paris.: Carrefour du Net .
- Hayes, D. G. (1996). An Introduction to Electronic Money Issues. *Conference 'Towards Electronic Money and Banking: The Role of Government'*. the US Department of Treasury.
- LAZREG, M., & GOUDIH , D. (2016). Un essai d'analyse sur l'utilisation de la carte électronique de retrait et de paiement interbancaire (CIB) en Algérie. *Journal of Economic & Financial Research*.
- SHERIF , M. (2007). Paiements électroniques sécurisés. . *Presse polytechnique et universitaire Romande*.

Site D'internet

- Banque d'Algérie
- https://www.bank-of-algeria.dz/html/legist6.htm#REGLEMENT_N%C2%B097-03
- Banque d'Algérie
- https://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba_2009/chapVII_09.pdf
- SATIM <https://www.satim.dz/la-satim/qui-sommes-nous.html>